



VILLE DE CHATILLON SUR SEINE (COTE D'OR)

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 021-212101547-20260302-2026_026_DST-CC



DECISION

N °	OBJET	DATE
DST-2026-026	BATIMENT – Convention d’occupation précaire d’un local situé Place de la Ville du Puy à GANNI CASSE-CROUTE, du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027	02/03/2026

Le Maire de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or),

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la délibération n° 2022-174 en date du 7 septembre 2022 déposée en Sous-préfecture de Montbard le 8 septembre 2022 confiant au Maire, délégation de signature et pouvoir de décision dans la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

Article 1 : La commune de Châtillon-sur-Seine met à la disposition de l'entreprise GANNI CASSE-CROUTE, un local sis Place de la Ville du Puy à Châtillon-sur-Seine du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, moyennant une redevance mensuelle de 450 euros.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément aux dispositions du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, le tribunal administratif de Dijon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de sa réception en sous-préfecture de l'arrondissement de Montbard (Côte d'Or),
- date de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Montbard, à Madame la trésorière ainsi qu'à de l'entreprise GANNI CASSE-CROUTE et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Châtillon-sur-Seine, le 2 mars 2026

Le Maire,
Roland LEMAIRE

